



Le 12 juillet 2021

Monsieur le maire et conseiller(e)s,

Nous vous écrivons en tant que membres de l'Exécutif de l'Association du bassin versant du Poisson Blanc (ABVPB) à propos de l'ajout de zonage proposé pour la baie Newton, spécifiquement dans les zones V115 et V116.

Le Comité exécutif de l'Association a choisi de ne pas prendre position pour ou contre ces ajouts de zonage. Au lieu de cela, l'Exécutif a plutôt décidé de s'assurer que ses membres soient bien informés, et nous les avons encouragés à participer au processus de consultation.

De toute évidence, cela n'a pas été un processus facile. Nous aimerions partager certaines de nos préoccupations concernant le processus qui a été suivi, et faire quelques suggestions si le processus de consultation ou d'approbation devait reprendre, ou si le Conseil venait à examiner d'autres propositions de cette nature.

Nous reconnaissons que des ajouts de zonage comme ceux-ci peuvent toujours mener à la confusion et au désaccord. Pour minimiser cela, nous croyons que tout le processus de consultation doit être guidé par les principes d'ouverture, de transparence, d'équité et de démocratie.

Dans ce cas, le processus a mal commencé lorsqu'il semblait que d'importants travaux de développement sur le chemin Boynton étaient en cours, et ce, sans permis, ni avis aux voisin(e)s. Bien que les propriétaires fonciers jouissent de droits légaux pour apporter des modifications à leur propriété, la portée et l'ampleur des travaux suggéraient des modifications majeures dans l'utilisation des terres. Ce qui eut comme résultat la création d'un groupe « Protégez baie Newton ».

Après quelque temps et des travaux déjà en marche, les résidents ont ensuite reçu à leur résidence permanente un avis des ajouts de zonage proposés. On nous a dit que la municipalité n'était pas obligée d'envoyer de tels avis. À notre avis, le principe d'ouverture exige un tel envoi. Nous remercions la municipalité d'avoir envoyé les avis et encourageons que cela soit **toujours** une étape du processus de consultation lorsque vous envisagez des ajouts de zonage.

Malheureusement, l'avis d'ajouts proposés a laissé les résidents avec de nombreuses questions sans réponses. L'avis n'expliquait pas les répercussions d'un zonage T7. Le but du processus de consultation n'a pas été clairement expliqué. Aucun détail sur le processus référendaire n'a été fourni. Le rôle du Conseil municipal dans le processus d'approbation n'a pas non plus été expliqué. L'avis n'a fait que présenter une série de dates, sans détails sur les implications de chaque échéancier.

Cela a obligé les résidents à se démener pour rechercher les informations pertinentes, de consulter des expert(es), des employé(e)s municipaux et des élu(e)s afin d'obtenir des réponses à leurs questions. Des rencontres avec les représentant(e)s municipaux ont été demandées, planifiées, puis annulées. Nul doute que cela a été aussi frustrant pour le personnel municipal que pour les propriétaires concernés.

Nous savons maintenant qu'une majorité de résident(e) et villégiateur(trice)s ont exprimé leur opposition aux ajouts de zonage proposés. En considérant cela ainsi que des réunions d'informations annulées, nous croyons que le choix responsable était de suspendre le processus d'approbation du zonage.

Nous savons que le Conseil peut mettre fin à ce processus d'approbation. Si le Conseil décide de reprendre l'examen de cette proposition, d'entamer un nouveau processus de consultation sur une proposition révisée ou de proposer, à l'avenir, d'autres modifications de zonage, nous vous suggérons ces recommandations dans le processus de consultation :

1. Exiger que tous les promoteurs commerciaux envoisinant la baie Newton ainsi que le Lac Poisson Blanc préparent un plan d'aménagement à présenter à l'inspecteur en urbanisme et présenter par écrit la/les raisons d'un ajout de zonage ;
2. Organiser une réunion publique d'informations à une date et heure convenable pour les résident(e)s et villégiateur(trice)s afin de répondre à leurs questions ;
3. Coopérer avec l'Association pour s'assurer que les résident(e)s soient bien informés ;
4. S'assurer que tou(te)s les propriétaires qui ont exprimé, par courriel ou autres moyens, leur préoccupation au sujet du zonage proposé pour V115 et V116 soient informés directement de la prochaine date de réunion d'informations ;
5. Inviter les membres du Conseil d'urbanisme à assister à la réunion ;
6. Établir une date butoir raisonnable après une réunion publique afin de permettre aux gens d'envoyer leurs commentaires ;
7. Énoncer le processus référendaire par écrit ;

8. Veiller à ce que le processus de votes soit démocratique et équitable entre résident(e)s et villégiateur(trice)es afin que tou(te)s puissent voter ;
9. S'assurer que toute l'information pertinente est mise à la disposition de tou(te)s les propriétaires fonciers. Qu'une traduction puisse être disponible pour les non-francophones ;
10. Étant donné la situation spécifique de la baie Newton dans la future zone de biodiversité de la MRC, la municipalité doit considérer ce fait ainsi que les dimensions de la baie durant l'été. Bien que les zones V117 et V118 puissent ne pas partager une limite terrestre avec V115 ou V116, nous partageons tous le même accès à l'eau. Sa protection environnementale est ce qui unit la communauté. Notre association se consacre à l'écologie de la baie et à la construction de la communauté autour d'elle. L'arrivée massive de nouveaux visiteurs peut mettre beaucoup de pression sur ce qui existe présentement.

Nous sommes confiants que le Conseil municipal adoptera une approche de transparence, d'équité et de démocratie pour donner suite aux évènements récents.

Certains membres de l'Exécutif seraient heureux de vous rencontrer.

Bien à vous,

Le Comité exécutif de l'ABVPB

Par ordre alphabétique : Carla Monette, David Orfald, Gilbert Lafontaine, Jeff Parkes, Johanne Légaré (pour Linda Cornell), Monique Hébert Lesage, Pierre Charlebois